

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt trois, le cinq décembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 43
DATE DE LA CONVOCATION	28/11/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	12/12/2023

OBJET :

Modification de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (APCP) - Projet de Renouvellement Urbain du quartier du Haut-Gap - Mission externalisée d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Jean-Michel ARNAUD procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Christian PAPUT procuration à M. Daniel BOREL, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Françoise DUSSERE procuration à Mme Chantal RAPIN, Mme Ginette MOSTACHI procuration à M. Christian HUBAUD, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

M. Michel GAY-PARA, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Monique PARA-AUBERT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération en date du 8 décembre 2020, notre assemblée a approuvé la signature d'une convention pluriannuelle de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance de renouvellement urbain pour le Quartier du Haut-Gap cofinancé par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) dans le cadre du Nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine (NPNRU).

Ce projet, d'une durée de 7 ans, concerne le quartier prioritaire politique de la Ville et a vocation à transformer l'image du quartier du Haut-Gap en favorisant une plus grande mixité sociale et fonctionnelle ainsi qu'une meilleure intégration de ce dernier au sein du territoire pour faire du Haut-Gap un quartier d'"excellence".

En tant que porteur de projet, la Communauté d'agglomération est garante du pilotage administratif, technique et financier du projet en appui à l'ensemble des maîtres d'ouvrages impliqués sur le projet, à savoir : Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, Ville de Gap et Office Public de l'Habitat.

La Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance prévoit une mission externalisée d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de type OPCU (Ordonnancement, planning et coordination de la programmation urbaine) pour le suivi opérationnel et financier du Projet de Renouvellement du Haut-Gap.

Compte tenu de la nature du projet et de sa durée de 7 ans, notre assemblée a approuvé par délibération du 17 juin 2021 la mise en place d'une autorisation de programme et crédits de paiement.

L'autorisation de Programme s'élevait à 294 000 € et se déclinait de cette façon :

Dépenses : 294 000.00 € TTC
Ressources : 294 000.00 € TTC

- Autofinancement : 171 500.00 €
- Subvention : 122 500.00 €

Les crédits de paiement étaient ventilés sur 7 ans de 2021 à 2027 et s'élevaient chaque année à :

Dépenses : 42 000.00 € TTC
Ressources : 42 000.00 € TTC

- Autofinancement : 24 500.00 €
- Subvention : 17 500.00 €

Dans le cadre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage, plusieurs appels d'offres ont du être lancés. En effet, deux d'entre eux se sont avérés infructueux par absence ou irrégularité des offres.

Cela a généré un décalage dans le lancement de cette étude, il convient donc aujourd'hui de modifier les crédits de paiement précédemment votés, l'autorisation de programme reste quant à elle inchangée.

Concernant la création d'une mission externalisée d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le plan de financement global reste le suivant :

Autorisation de programme :

Dépenses : 294 000.00 € TTC
Ressources : 294 000.00 € TTC

- Autofinancement : 171 500.00 €
- Subvention : 122 500.00 €

Les crédits de paiement correspondants sont les suivants :

CP 2023 :

Dépenses : 49 000.00 € TTC
Ressources : 49 000.00 € TTC

- Autofinancement : 11 900.00 €
- Subvention : 37 100.00 €

CP 2024 :

Dépenses : 61 250.00 € TTC
Ressources : 61 250.00 € TTC

- Autofinancement : 39 900.00 €
- Subvention : 21 350.00 €

CP 2025 :

Dépenses : 61 250.00 € TTC
Ressources : 61 250.00 € TTC

- Autofinancement : 39 900.00 €
- Subvention : 21 350.00 €

CP 2026 :

Dépenses : 61 250.00 € TTC
Ressources : 61 250.00 € TTC

- Autofinancement : 39 900.00 €
- Subvention : 21 350.00 €

CP 2027 :

Dépenses : 61 250.00 € TTC

Ressources : 61 250.00 € TTC

- Autofinancement : 39 900.00 €
- Subvention : 21 350.00 €

Les dépenses correspondantes sont et seront imputées sur le budget général de chaque exercice concerné.

Décision :

Il est proposé aujourd'hui, sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 23 novembre 2023 :

- **Article unique** : d'approuver la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la mission externalisée d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet de Renouvellement Urbain du quartier du Haut-Gap tel que détaillé plus haut.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 53

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Monique PARA-AUBERT

Transmis en Préfecture le : **14 DEC. 2023**

Affiché ou publié le : **14 DEC. 2023**

